



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 637 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

PRENEZ AVIS, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 09 mars 2026, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le « **RÈGLEMENT 637 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$** ».

Ledit règlement est déposé au bureau municipal, situé au 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Kingsey ce 11^e jour du mois de mars 2026.

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, *Alexandre Côté*, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, certifie par la présente avoir publié en date du 11 mars 2026, l'avis public concernant l'entrée en vigueur « **RÈGLEMENT NUMÉRO 635 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIERES** » ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au bureau municipal situé au 1205, rue de l'Église et à la Caisse populaire Desjardins située au 1212, rue de l'Église, entre 8 h et 16 h 30 conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication le 11^e jour du mois de mars 2026.

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier